



ESPACE RÉSERVÉ À L'ADRESSAGE POSTAL



### Enmarche.be

#### La solidarité claire et Net !

Nouveau look, nouvelle ergonomie...  
Le journal se décline désormais sur  
un site internet totalement rafraîchi.  
Présentation.

PAGES 6 ET 7



### À suivre

#### Le Népal et les humanitaires

Quelques jours après le tremblement de terre, le pays a fait face au déferlement  
de médias et de soutiens internationaux. Non sans susciter des critiques sur les modes  
d'interventions. Quelle entraide pour quels résultats à long terme ?

PAGE 3

### Conseils juridiques

#### Le bonus-logement

Cet avantage fiscal a subi de récentes  
modifications. Le point sur ces  
changements et leurs conséquences.

PAGE 3

### Education

#### "En mille morceaux"

Infor Drogues propose un roman  
destiné aux 15-17 ans. Objectif ?  
Poser et se poser des questions sur  
certaines pratiques à risques.

PAGE 9

Le Service social vous informe

## Déclaration d'impôts : avantage fiscal pour les personnes en invalidité ou handicapées

La déclaration d'impôts est une étape obligatoire pour tous. Il est important de rappeler qu'il existe un avantage fiscal pour les personnes en situation d'invalidité ou reconnues comme handicapées. On parle ici d'une majoration de la quotité exemptée d'impôts. En d'autres termes, il s'agit d'une plus grande part de revenus sur laquelle il n'y a pas d'impôt prélevé. Voici comment procéder pour en bénéficier.

Les bénéficiaires de cet avantage fiscal sont les personnes reconnues en situation d'invalidité et les personnes (enfants et adultes) reconnues comme handicapées. Ces reconnaissances sont délivrées par la mutuelle pour les personnes invalides et par le SPF Sécurité sociale - DG Personnes handicapées (Dg Ph) (1) pour les personnes en situation de handicap. Elles doivent avoir eu lieu avant l'âge de 65 ans

et les conditions nécessaires doivent être remplies au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice d'imposition, à savoir au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour les revenus de 2014. L'avantage fiscal concerne tant le contribuable principal que la ou les personnes à charge. Une demande spécifique peut être introduite à la Dg Ph si le handicap n'a pas été reconnu en temps utiles. Qu'il s'agisse d'adulte ou d'enfant, il faut être

reconnu dans l'une de ces trois situations :

- être en situation d'invalidité, c'est-à-dire être depuis un an en incapacité de travail ;
- être atteint d'une incapacité physique ou mentale à 66 % au moins. Si l'enfant bénéficie d'allocations familiales majorées avec un minimum de 4 points dans le pilier 1(2), c'est bien le cas ;
- avoir une réduction d'autonomie estimée à 9 points(3) minimum. Si la personne est située au minimum en catégorie 2(4) en allocation d'intégration, c'est bien le cas.

### Dans la déclaration

Concrètement, que faire au moment de remplir la déclaration ?

#### => Pour les personnes en invalidité

Via des flux informatiques sécurisés, la mutualité communique automatiquement l'information nécessaire au SPF Finances. Celle-ci se trouve également sur l'attestation fiscale (281.12) expédiée chaque année par la mutualité à la personne concernée. Par conséquent, si le contribuable effectue sa déclaration via Tax-on-web, l'information est en principe pré-remplie. Il faut donc vérifier que ce soit bien le cas. Pour les déclarations papier, le contribuable doit cocher les codes 1028-39 ou 2028-09 pour bénéficier de la réduction fiscale. L'attestation 281.12 doit être conservée au domicile en cas de contrôle, il n'est pas nécessaire de l'annexer à la déclaration.

#### => Pour les personnes handicapées

Il existe également un échange d'informations entre le SPF Finances et la Dg Ph. L'information est donc aussi pré-remplie, il faut donc la vérifier sur Tax-on-web. Sur la déclaration papier, il faut cocher les cases adéquates dans le cadre II, B : renseignements d'ordre personnel et charges de famille. Une attestation de reconnaissance de handicap délivrée par la Dg Ph est nécessaire. Pour les enfants en situation de handicap, il est nécessaire d'obtenir une attestation de la caisse d'allocations familiales. Ces attestations ne doivent pas être jointes à la déclaration mais conservées au domicile en cas de contrôle.

### Revenus imposables et montants exonérés

Les indemnités perçues en période d'invalidité sont imposables. Par contre, les indemnités pour l'aide à la tierce personne ne le sont pas. Les allocations pour les personnes handicapées sont immunisées d'impôts. Il s'agit des allocations ordinaires, spéciales, complémentaires, de compléments de revenu garanti pour personnes âgées, l'allocation de remplacement de revenu, l'allocation d'intégration ou encore l'allocation pour personne âgée. Les montants concernés par la réduction de la taxation sont variables car il y a plusieurs situations possibles. Elles sont liées au degré d'ascendance ou de descendance, au nombre de personnes à charge, etc.

Remplir sa déclaration d'impôts n'est pas toujours chose aisée. N'hésitez pas à vous faire aider directement par le SPF Finances (aide en ligne, permanences, téléphone, etc.) ou à vous renseigner auprès du service social de votre mutualité.

// SERVICE SOCIAL

(1) Service public fédéral Sécurité sociale - Direction générale des Personnes handicapées.

(2) Plus d'infos sur les différents piliers : Agence fédérale pour les allocations familiales [www.famifed.be](http://www.famifed.be)

(3) et (4) Plus d'infos sur les points et les catégories : Service public fédéral Sécurité sociale - Direction générale des Personnes handicapées [www.handicap.fgov.be](http://www.handicap.fgov.be)



**QUAND RENTRER VOTRE DÉCLARATION ?**  
La déclaration papier doit être rentrée au plus tard pour le 30 JUIN 2015. Si vous utilisez Tax-on-web, vous disposez d'un délai supplémentaire jusqu'au 15 JUILLET 2015.

### Invalidité

## Relèvement de la prime de rattrapage pour les invalides

Une prime de rattrapage sera octroyée en mai aux invalides du régime général (1). Les conditions d'obtention de cette prime? La durée de l'incapacité de travail doit atteindre au moins un an au 31 décembre 2014. Cette année, elle sera relevée de 160 euros pour les invalides qui sont en incapacité de travail depuis au moins deux ans à cette même date. Les détails.

#### Pour les invalides du régime général :

- Une prime de 308,09 euros sera accordée dans les conditions suivantes :
  - > être en incapacité de travail depuis au moins 1 an mais moins de 2 ans au 31 décembre 2014.
  - > être en invalidité au moins 1 jour en mai 2015.
- Une prime de 468,09 euros (308,09 euros + 160,00 euros) sera accordée dans les conditions suivantes :
  - > être en incapacité de travail depuis au moins 2 ans au 31 décembre 2014
  - > être en invalidité au moins 1 jour en mai 2015.

#### Et pour les invalides du régime indépendant ?

Pas de changement à signaler. La prime reste fixée à 208,09 euros. Elle sera accordée dans les conditions suivantes :

- > être en incapacité de travail depuis au moins 1 an au 31 décembre 2014.
- > être en invalidité au moins 1 jour en mai 2015.

#### Comment obtenir la prime?

Aucune démarche n'est à entreprendre. Les invalides concernés recevront la prime sur leur compte fin mai.

La prime de rattrapage est adaptée à l'indice santé, impossible mais non soumise au pré-compte professionnel. Elle est également saisissable.

// CÉDRIC RADOSAVLJEVIC

(1) Salariés et chômeurs

### Guide

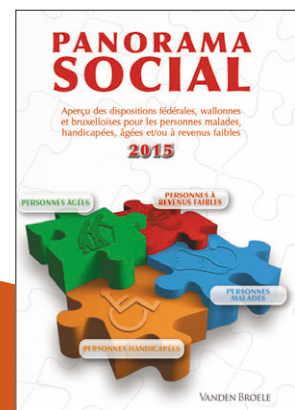
## "Panorama social", un guide des législations sociales

Le Service social de la Mutualité chrétienne publie la neuvième édition du "Panorama social". Ce guide des législations sociales et des dispositifs sociaux en vigueur aux niveaux fédéral, wallon et bruxellois est une mine d'informations destinée avant tout aux intervenants des services sociaux et médicaux, mais aussi aux personnes désirant approfondir leurs connaissances en la matière.

En tant que membre de la Mutualité chrétienne, vous pouvez vous procurer "Panorama social" au prix promotionnel de 32 EUR (frais de port compris) si vous le commandez avant le 31 mai 2015. Dès le 1<sup>er</sup> juin 2015, il sera vendu au prix de 52 EUR (possibilité d'abonnement annuel pour le prix de 42 EUR).

#### Plus d'infos :

Vous pouvez le commander via les éditions Vanden Broele : par mail : [www.panoramaisocial.be](http://www.panoramaisocial.be) • par courrier : Editions Vanden Broele, 210, chaussée de Tubize, 1440 Wauthier-Braine • [www.editions.vandenbroele.be](http://www.editions.vandenbroele.be) • par fax : 050/64.28.08 • par téléphone : 050/64.28.00



## Conseils juridiques

## Le bonus-logement : ce qui a changé



© Jean-Luc Pélissier/REUTERS

L'avantage fiscal lié à l'habitation propre ou "bonus-logement" fait beaucoup parler de lui ces derniers temps. Il préoccupe les candidats propriétaires comme ceux qui le sont déjà. Les uns ont été encouragés à acheter rapidement une maison, les autres hésitent encore à refinancer leur crédit hypothécaire... Focus sur les changements récents.

En 2005, le bonus-logement avait été fortement simplifié. La dernière réforme de l'Etat l'a à nouveau transformé. Conséquence : de nombreuses personnes ne savent plus à quel avantage fiscal elles peuvent prétendre. Il est donc utile de faire le point sur les changements qui touchent le calcul du bonus logement pour les crédits hypothécaires contractés à partir de 2005.

## Les Régions entrent en jeu

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, le bonus-logement est une compétence régionale.

La Région wallonne et la Région flamande ont immédiatement profité pour modifier le mode de calcul du bonus-logement. Ces modifications s'appliquent aux crédits hypothécaires conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. La Région de Bruxelles-Capitale n'a rien changé pour le moment.

En pratique, le régime qui s'applique est celui de la Région dans laquelle le contribuable réside effectivement.

## Des conditions communes

Les Régions n'ont pas encore touché aux conditions pour bénéficier du bonus-logement, elles restent donc communes. Cet avantage est accordé aux contribuables qui contractent un crédit hypothécaire pour acheter, construire, rénover ou transformer leur habitation propre et unique. Le crédit doit courir sur 10 ans au moins.

## Des mensualités plafonnées

Le bonus logement est une réduction d'impôt. Elle prend la forme d'un pourcentage des mensualités payées tout au long de l'année pour rembourser le crédit hypothécaire. Mais attention, les mensualités prises en compte sont plafonnées. Le plafond est fixé à 2.280 € pour la déclaration de 2015, qui concerne les revenus perçus en 2014. En Flandre, ce plafond a déjà été diminué pour les personnes qui concluent un contrat hypothécaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il est fixé à 1520 €. Ce plafond de base est majoré de 760 € (déclaration 2015-revenus 2014) pendant les 10 premières années du crédit. Pour le contribuable qui a trois enfants à charge au 1<sup>er</sup> janvier qui suit l'année pendant laquelle le crédit a été conclu, le plafond est augmenté de 80 € (déclaration 2015-revenus 2014). Attention, si le contribuable acquiert une autre habitation, il perdra les majorations.

**Exemple 1 :** Monsieur X a conclu seul un crédit hypothécaire en 2013, pour acheter une maison. En 2014, il a payé à la banque 12 mensualités de 600 €, soit 7200 €. Dans ces 7200 €, seuls 3040 € (2280 € + 760 €) sont pris en compte pour calculer le bonus-logement.

Si le bien est acheté par deux personnes, chacune bénéficie de la réduction en indiquant dans sa déclaration les mensualités qu'elle a payées. Les conjoints et les cohabitants légaux qui bénéficient d'une imposition commune peuvent répartir librement entre eux les sommes payées par chacun.

## Calcul de la réduction

Sur ces mensualités plafonnées vient s'appliquer un pourcentage de réduction.

• Pour les crédits hypothécaires conclus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

Le pourcentage de réduction varie en fonction du taux d'imposition le plus élevé appliqué au contribuable, avec un minimum de 30%. Le taux maximum est 50%. Ce système favorise les contribuables qui ont des revenus plus élevés.

**Suite exemple 1 :** Monsieur X gagne 45 000 € par an. Le taux d'imposition le plus élevé qui s'applique à lui est 50 %. Sa réduction d'impôt : 3040 € (mensualités plafonnées) x 50 % = 1520 €. Les impôts que Monsieur X devra payer au fisc seront diminués de 1520 € grâce au bonus-logement.

• Pour les crédits hypothécaires conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

> En Région wallonne et en Flandre : le taux appliqué aux mensualités est de 40% pour tous.  
> En Région de Bruxelles-Capitale : le taux appliqué aux mensualités est de 45% pour tous. Il s'agit du taux fixé par l'Etat fédéral juste avant de transmettre la compétence sur le bonus-logement aux Régions.

**Exemple 2 :** Monsieur Y vit en Région wallonne. Il a conclu seul un crédit hypothécaire en janvier 2015, pour acheter une maison.

En 2015, il a payé à la banque 12 mensualités de 600 €, soit 7200 €. Dans ces 7200 €, seuls 3040 € (2280 € + 760 €) sont pris en compte pour calculer le bonus-logement.

Sa réduction d'impôt : 3040 € (mensualités plafonnées) x 40 % = 1216 €. Les impôts que Monsieur Y devra payer au fisc seront diminués de 1216 € grâce au bonus-logement.

**Exemple 3 :** Monsieur Z est dans la même situation mais vit à Bruxelles. Sa réduction d'impôt : 3040 € (mensualités plafonnées) x 45 % = 1368 €. Les impôts que Monsieur Z devra payer au fisc seront diminués de 1368 € grâce au bonus-logement.

En cas de refinancement du crédit hypothécaire, la date à prendre en compte est celle du crédit initial, même si le contribuable a changé d'établissement bancaire.

## En pratique

Remplir sa déclaration fiscale en 2015 sera plus compliqué qu'auparavant. Le cadre IX, qui concerne le bonus-logement, a été profondément modifié. Il est donc conseillé de ne pas recopier la déclaration de l'année précédente. En cas de difficulté, le call center du SPF Finances (02/572.5757) et le bureau de taxation local du contribuable sont disponibles pour apporter de l'aide et des explications.

// SOPHIE QUINTART - ASBL DROITS QUOTIDIENS

>> Durant le mois qui suit la publication de cet article, consultez les questions complémentaires sur le thème abordé dans la rubrique accès libre sur le site : [www.droitsquotidiens.be](http://www.droitsquotidiens.be)

## À suivre

## Avec le tremblement, une stupeur bien connue

Le "Royaume Ermitage" a tremblé. Les "Marches qui donnent accès au Paradis" se sont écroulées. Et tous les projecteurs se tournent vers le lieu où naquit le Bouddha. Là où se donnent rendez-vous de longue date les épris de hautes montagnes. Aujourd'hui, d'autres préoccupations foulent ces dénivelés.



© Sébastien Roghiat

"Le Népal est un endroit béni, et l'on connaît peu de voyageurs qui en soient revenus déçus", vantait le guide du Routard consacré au pays qu'arpentent régulièrement des milliers de touristes. Aujourd'hui, c'est un flot de messages de soutien et de promesses de dons qui viennent des quatre coins de la planète à l'adresse népalaise. Un véritable "déferlement" de médias, d'aides internationales, comme le constate, sept jours après le tremblement de terre, Bruno Deceukelier, coopérant de Solidarité mondiale (ONG du MOC) basé à Katmandou.

L'effervescence humanitaire suscite d'ailleurs la critique. Et les pérégrinations de B-Fast (Belgian First Aid and Support Team) participe du malaise. Partis de Belgique, les professionnels du secours d'urgence ont rencontré encombrement de la piste d'atterrissage et ajournement de leur mission de sauvetage. "Le monde entier est au Népal", indique le journal *Le Monde* ce 2 mai (1), qui décèle aussi derrière les élan de générosité de certains pays, des intérêts géopolitiques. Ceux des voisins indiens et chinois notamment. Quoi qu'il en soit, la coordination des

LA SOLIDARITÉ LOCALE EST CERTAINEMENT UNE DES CLÉS POUR TRAVERSER CETTE CATASTROPHE. ET TOUT CE QUI A ÉTÉ SEMÉ JUSQU'ICI, PEUT ÊTRE D'UN SOUTIEN SALUTAIRE EN CES TEMPS CHAHUTÉS.

renvoie en janvier 2010, en Haïti. Elle renvoie en décembre 2004, et aux côtes d'une partie de l'Océan indien dévastées par le Tsunami. Etc. Les appels aux dons affluent. Les urgentistes internationaux se mobilisent sous les caméras. Le décompte des victimes fait l'actualité. Puis on oublie la zone, avec ça et là une évaluation - tantôt satisfaisante, tantôt acerbe - du déploiement international. Aurons-nous tiré les leçons de ce récent passé ? Rien n'est moins sûr. Les propos de Frédéric Thomas, chargé d'études au Centre tricontinental (Cetri), alors qu'il évoque l'action des humanitaires

en Haïti deux ans après le séisme, font office de piqûre de rappel : "L'aide internationale est nécessaire. Mais elle doit changer de base, se dégarer de l'assistentialisme et embrasser la perspective de la solidarité" (3). Aujourd'hui encore, dans les colonnes de La Libre, il constate la prolifération d'humanitaires dans la gestion des grandes catastrophes. "Une assistance internationale (...) doit d'abord être filtrée ou elle ne fera que compliquer la tâche des autorités. (...) Au lieu de vouloir être absolument le premier arrivé sur place pour communiquer là-dessus, il vaudrait mieux attendre 24 heures et évaluer d'avance les besoins de la situation" (4) Et surtout laisser aux premiers concernés l'occasion de s'organiser, de choisir leur reconstruction, tout en les soutenant au long court.

// CATHERINE DALOZE

>> Plus d'infos: Solidarité mondiale (ONG du MOC) et la CSC soutiennent depuis plusieurs années GEFONT ET NTUC, deux grands syndicats du Népal. Ceux-ci portent une grande attention aux travailleurs les plus vulnérables du pays, spécialement aux femmes, aux jeunes et aux travailleurs migrants. Ils s'engagent ainsi pour une protection sociale pour tous. Ensemble, ils représentent plus de 700.000 travailleurs. La plupart travaillent à la campagne, dans l'économie informelle. Ils gagnent leur (sur)vie de la vente en rue, du nettoyage de chaussures, du travail dans les champs... Beaucoup d'entre eux sont aujourd'hui blessés, sans abris et sans travail... et donc, sans revenus. Ils lancent un appel à la solidarité. Soutenez-les en faisant un don sur le compte de Solidarité Mondiale BE41-8900-1404-3510, avec en communication "soutien Nepal". Vos dons sont déductibles fiscalement dès 40 euros. [www.solmond.be](http://www.solmond.be) • 02/246.38.85.

(1) *Le Népal débordé par l'afflux d'aide internationale*, Le Monde, 2 mai.

(2) Message rédigé en néerlandais. La traduction est de la rédaction.

(3) Haïti: deux ans après le séisme. Écueils et contradictions de l'aide internationale, Revue nouvelle, mai-juin 2012, pp. 95-103.

(4) *Le Népal sort de l'urgence, mais la population est à genoux*, La Libre, 30 avril.

> Le monde financier et son impact

Qu'il soit positif ou négatif, le monde financier a un impact considérable sur la vie en société, l'environnement, le vivre ensemble, etc. Mais cet impact correspond-t-il à la volonté des citoyens? Ces derniers sont-ils bien conscients de ce jeu d'influences? Sous la bannière d'un "grand procès civil à tenter à la finance", l'association Financité en appelle aux témoins afin qu'ils livrent leurs propres expériences et leurs propres visions de la banque. Estimez-vous votre banque transparente? Faut-il lui imposer un service minimum? Quels sont vos droits et devoirs de citoyens? Etc. Plutôt que de se baser sur des impressions, Financité veut passer les manques du monde financier à la moulinette des faits et ouvrir le débat au plus grand nombre possible. Les témoignages seront relayés au niveau politique à travers des propositions concrètes.

Infos : 02/340.08.60 • www.financite.be

> Mouvements sociaux

Dans la publication *Politique* n°89, un dossier est consacré aux mouvements sociaux et au militantisme en Belgique. Ce dossier pose notamment la question de l'éventuel "modèle belge" en la matière et dresse un état des lieux de l'extrême diversité des mouvements sociaux rencontrés dans notre pays. En cela, il "rebondit" sur l'actualité très fournie des derniers mois qui a vu se manifester divers mouvements d'agriculteurs, d'artistes, de chômeurs, de féministes, de minorités sexuelles, de travailleurs syndiqués, d'étudiants, etc. Elle est vendue au prix de 11,40 EUR.

Infos: 02/538.69.96 • <http://politique.eu.org>



> Enseignement

Sous une illustration de couverture qui en dit long (des coureurs de fond exténués sur une ligne d'arrivée), le magazine *Traces de Changements*, de la CGé (Changements pour l'Égalité), publie une série de témoignages, réflexions et analyses sur le lien entre l'école et l'entreprise. Faut-il un rapprochement entre ces deux univers et ces deux cultures? Quels sont les gains potentiels - mais aussi les risques - pour l'école et ses acteurs? Dans le but de "ne pas se laisser prendre à son insu par des logiques entrepreneuriales tentaculaires", l'association d'éducation permanente a voulu y rapprocher les regards de disciplines aussi variées que l'anthropologie, la psychanalyse, la sociologie, l'économie, etc. Sans oublier, bien sûr, la parole donnée aux praticiens de l'enseignement et de l'éducation.

Infos: 02/218.34.50 • [www.changement-egalite.be](http://www.changement-egalite.be)

**Aidants proches et monoparentaux : la triple peine?**

**En Belgique, 10 % de la population consacre du temps à aider un proche malade ou en perte d'autonomie. Cet engagement est souvent porteur de conséquences non négligeables sur la vie professionnelle et privée. Depuis une vingtaine d'années, des études tentent de mieux définir les besoins et les attentes de ceux qu'on appelle les aidants proches. La Ligue des familles s'est intéressée à la catégorie des monoparentaux.**

Qui sont les aidants proches monoparentaux? Quelles sont leurs difficultés? Comment s'en sortent-ils lorsqu'ils doivent diminuer leur temps de travail ou abandonner leur emploi pour s'occuper seuls d'un proche demandant une assistance appuyée? La Ligue des familles a souhaité jeter un coup de projecteur sur cette population peu connue et a tenté de mieux connaître leur quotidien en proposant une enquête en ligne (1). Premier constat flagrant : 91% des personnes qui ont participé à l'enquête sont des femmes issues de la génération dite "sandwich" (2). Elles apportent majoritairement (59%) une aide à un de leurs enfants.

**Un choix plus qu'une contrainte**

53 % des participants à l'enquête ne peuvent compter que sur eux-mêmes pour assurer le soutien quotidien à la personne aidée. 32% d'entre eux ont dû abandonner leur emploi et 25% ont réduit leur temps de travail. Malgré cela, 76% des répondants ont

indiqué avoir choisi d'apporter cette aide et 63 % ne sont pas favorables au placement de la personne proche qu'ils aident dans une institution.

**Pas ou peu de répit**

Lorsqu'on les interroge sur leurs besoins, 60% des aidants proches monoparentaux estiment avoir des difficultés à obtenir un soutien psychologique. 80% ne parviennent pas à obtenir le répit nécessaire à l'équilibre de vie. Le manque de répit est une constante dans les enquêtes menées auprès des aidants proches. La Ligue des familles alerte sur le fait qu'il est urgent d'apporter une réponse politique à cet appel de détresse.

S'il faut tenir compte des données quantitatives limitées, cette enquête a le mérite de faire le tour de la problématique et de recenser les nombreuses difficultés auxquelles font face les aidants proches monoparentaux. Pour y apporter des solutions, la Ligue des familles préconise davan-

L'asbl Question Santé s'est également intéressée aux aidants proches. Elle vient d'éditer une brochure qui, à travers différents témoignages, offre un éclairage sur les situations vécues par ces personnes. >> Plus d'infos : Question Santé rue du Viaduc 72 • 1050 Bruxelles • 02/512.41.74 • [education.permanente@questionsante.be](mailto:education.permanente@questionsante.be) • [www.questionsante.be](http://www.questionsante.be)

**Original ou générique : une même qualité**

**L'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) lance une nouvelle campagne de sensibilisation. Elle vise à souligner la qualité de tous les médicaments, génériques et originaux.**

Lorsqu'une entreprise pharmaceutique développe un médicament original, elle peut le commercialiser de manière exclusive durant les dix premières années. Ensuite? Passé ce délai, d'autres entreprises peuvent produire ce médicament et le mettre sur le marché. Ce sont alors des médicaments généri-

ques, c'est-à-dire des produits contenant les mêmes substances actives et qui agissent de la même manière que les médicaments originaux. Les produits génériques seraient-ils de moins bonne qualité ou de mauvaises imitations? Pas du tout. Toutefois, ces perceptions erronées sont



60 % des aidants proches monoparentaux estiment avoir des difficultés à obtenir un soutien psychologique. 80% ne parviennent pas à obtenir le répit nécessaire à l'équilibre de vie.

tage des mesures générales à l'ensemble des aidants proches plutôt qu'un dispositif spécifique aux monoparentaux. Elle encourage à soutenir la mise en place de politiques structurelles de protection sociale, de politiques de santé publique qui améliorent l'accès et la qualité des services médicaux et de politiques de lutte contre la pauvreté.

// ESTELLE TOSCANUCCI

>> Tous les résultats de l'enquête sur [www.liguedesfamilles.be](http://www.liguedesfamilles.be) • 02/ 507. 72.11

(1) Un questionnaire a été mis en ligne sur le site de la Ligue des familles du 16 février au 6 mars 2015. 120 personnes ont répondu à ce questionnaire.

(2) "Ces personnes 'ni vieilles ni jeunes', ce sont les "baby boomers" (nés entre 1946 et 1964) en pleine forme physique et intellectuelle, et actifs dans la société. Pris entre leurs parents et leurs enfants qui tardent à partir du domicile (d'où le terme sandwich), ils mènent parfois encore de front vie professionnelle, la garde des petits-enfants et le soutien aux parents âgés". Définition élaborée par Delphine Chabbert, directrice des études et de l'action politique à la Ligue des familles

**Voyez-vous une différence ?**



Ne cherchez pas. Pour votre santé, il n'y en a pas. Les médicaments génériques sont aussi de qualité, sûrs et efficaces.

**Bricoleurs du cœur**

**Chaque année, des bricoleurs ingénieux sont récompensés pour avoir trouvé des trucs et astuces qui facilitent le quotidien de personnes handicapées. Handicap International avec Solival Wallonie Bruxelles ouvre son concours annuel.**

Les gestes les plus banals de la vie quotidienne peuvent parfois ressembler à des montagnes. C'est particulièrement le cas lorsqu'on souffre d'un handicap, provisoire ou permanent, ou d'une maladie. Or il suffit souvent d'un déclic, d'un petit bricolage original ou d'une astuce technique particulièrement ingénieuse pour résoudre le problème. C'est tout le sens des "Bricoleurs du cœur", une initiative de Handicap International avec Solival Wallonie Bruxelles qui vise à stimuler et, surtout, à partager les trouvailles des uns et des autres au profit du plus grand nombre.

Si vous croyez avoir mis au point l'une de celles-ci (reproductive à faible coût), soumettez votre candidature à ladite association avant le 30 juin. Vous emporterez peut-être un bon d'achat de 500 euros, mais vous contribuerez aussi à l'amélioration de la vie de centaines de personnes. À noter : un prix spécial récompense les trouvailles mises au point par les classes et ateliers scolaires.

>> Plus d'Infos : 02/233.01.02 • [www.handicapinternational.be](http://www.handicapinternational.be) • [www.solivalwb.be](http://www.solivalwb.be)

Campagne

# Pour une protection sociale mondiale

La 93<sup>e</sup> Semaine sociale, l'incontournable du Mouvement ouvrier chrétien (MOC), était consacrée à un concept à la fois acclamé et dénigré : la protection sociale. Moteur de développement pour certains, frein au progrès pour d'autres, reste qu'elle permet de réduire les inégalités partout où elle est impulsée. Raison pour laquelle la Mutualité chrétienne, avec le MOC et Solidarité mondiale, appuie avec conviction la campagne "Protection sociale pour tous !" lancée à cette occasion.

**Bénéficiaire de soins de santé à prix raisonnables**, d'allocations de chômage lorsque l'emploi fait défaut, d'une pension après des années de labeur... n'a pas toujours été un droit. La sécurité sociale, telle qu'on la connaît aujourd'hui, a été institutionnalisée au sortir de la Seconde Guerre mondiale sur la base de négociations menées par des personnalités du monde syndical et patronal. Ainsi apparut l'idée d'un monde où les individus disposeraient du droit fondamental d'être protégés face aux infortunes du sort.

À l'époque, des tensions étaient déjà palpables entre les concepts de solidarité et de libéralisme. On s'accorda toutefois sur l'idée que la société nécessiterait quelques bases collectives. Le concept tient en la garantie d'un niveau de vie décent pour chaque individu, de la naissance à la mort. Elle se base sur la solidarité, ou mutualisation des risques. Il n'y a pas d'un côté les contributeurs et, de l'autre, les bénéficiaires. Chacun, au cours de sa vie, sera l'un et l'autre.

**Un enthousiasme fluctuant**  
Durant une trentaine d'années, la "couverture" dans le monde s'améliore (santé, allocations, retraites) et s'élargit. "Mais la solidarité est fragile devant le néolibéralisme", explique François-Xavier Merrien, professeur de sciences sociales et politiques à l'Université de Lausanne. *Durant les années 80' surgit une certaine inimitié pour la protection sociale. Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale y voient un obstacle au développement économique et conseillent sans équivoque de confier au secteur privé des missions jusque-là portées par les services publics.*

Le marché parvient-il à garantir une justice sociale ? Pas sûr... "L'Unicef, par exemple, pointait en 1987 l'inefficacité des suggestions des organisations internationales. Détricoter la protection sociale d'un pays amène, au contraire, plus de misère, d'inégalités, et un redémarrage économique quasi nul."

La protection sociale reviendra timidement au-devant de la scène. Mais deux conceptions continuent à se faire face, observe le professeur Merrien. "Celle des instances internationales (précitées) qui consiste principalement à prévenir le risque social, c'est-à-dire à protéger uniquement les plus vulnérables. Puis celle d'une sécurité sociale qui permet d'obtenir des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à la dignité et au libre développement de la personnalité." Cette vision entend que les individus soient protégés des risques de

l'existence : maladie, chômage longue durée... Aussi, qu'ils s'expriment, qu'ils débattent, qu'ils participent à la vie collective. Aujourd'hui, la tension entre ces deux conceptions est toujours palpable.

**Un droit universel peu appliqué**  
"Seulement 27% de la population mondiale dispose d'une protection sociale complète et étendue", détaille la Claire Courteille, directrice de l'Organisation internationale du travail (OIT). *La moitié de la population mondiale n'a pas d'accès à des prestations de retraite. 39% des personnes sont privées de dispositifs de santé. On estime qu'il manque 10 millions de professionnels de la santé dans le monde.*

Pourtant, des textes existent pour faire de la protection sociale une réalité du Nord au Sud. La Convention n°102 (1955) de l'OIT définit la norme

minimum de la sécurité sociale. La Recommandation n°202 (2012), toujours de l'OIT, réaffirme que "la sécurité sociale est un droit de la personne", qu'avec la promotion de l'emploi elle est "une nécessité économique et sociale pour le développement et le progrès", qu'elle est "un outil important pour prévenir et réduire la pauvreté, les inégalités, l'exclusion sociale et l'insécurité sociale"... Pourquoi les

185 pays membres de l'OIT n'ont-ils pas fait de la protection sociale une réalité ? La déficience de certains gouvernements ne l'explique pas à elle seule. Il est d'autres difficultés structurelles. Par exemple, la couverture sociale est souvent liée à l'emploi formel. Le vendeur de jus de fruits péruvien, le paysan rwandais... travaillent dans l'économie informelle, c'est-à-dire dans des secteurs qui échappent à la régulation de l'État et où peu de contrats de

LA MOITIÉ DE LA POPULATION MONDIALE N'A PAS D'ACCÈS À DES PRESTATIONS DE RETRAITE. 39% DES PERSONNES SONT PRIVÉES DE DISPOSITIFS DE SANTÉ.

## Une campagne...

Avec 11.11.11., 20 ONG, les syndicats, des mutualités et associations belges lancent une campagne commune : Protection sociale pour tous.

PROTECTIONSOCIALE.BE

PROTECTIONSOCIALE.BE

Quatre revendications précises sont adressées aux décideurs politiques belges. D'abord, puisque la protection sociale est un droit de l'Homme, chaque pays doit l'ancrer dans son cadre légal. La Belgique doit plaider auprès des pays qui ont ratifié les traités des Nations unies pour qu'ils appliquent leurs principes de façon cohérente.

Ensuite, le financement... Le gouvernement belge doit veiller à ce que les gouvernements à travers le monde puissent dégager suffisamment de ressources pour mettre en place une protection sociale étendue. Il pourrait soutenir ces pays à percevoir efficacement des impôts, à mettre sur pied des systèmes justes de cotisations sociales... Aussi le gouvernement doit-il contribuer à la construction d'un système de financement international de la protection sociale.

Troisième revendication : la participation. Les organisations sociales doivent être assimilées aux décisions politiques en matière de protection sociale parce qu'elles connaissent les problèmes rencontrés par les personnes qui n'en bénéficient pas. Elles doivent être impliquées dans les matières relatives à la protection sociale dans leur pays. En outre, dans les pays en développement, les décideurs belges doivent appuyer ces organisations pour élaborer des programmes de coopération.

Enfin, les hommes politiques belges gagneraient à renforcer la protection sociale en Belgique et en Europe. Au-delà des 27 autres États européens, ils pourraient plaider pour un pacte qui harmonise et renforce les différents systèmes de protection en Europe. Ils devraient également empêcher que des accords internationaux de commerce et d'investissement ne nuisent à la sécurité sociale.

Cette campagne longue de deux ans invite donc citoyens, travailleurs et organisations sociales à défendre la protection sociale. "La population doit être consciente que la perte de ce système solidaire peut nous faire basculer dans un autre monde", rappelle Jean Hermesse, secrétaire national des Mutualités chrétiennes. *S'investir en tant que mutuelle, c'est faire un choix porteur de bénéfices pour l'ensemble de la population.*



vail lient les employeurs aux travailleurs. Dans ces conditions, il est difficile pour ces derniers de constituer une pension, de recevoir des allocations de chômage lorsqu'ils sont inoccupés, d'être remboursés pour des frais médicaux... En cas d'imprévu, ils sont les plus à même de verser dans la pauvreté, incapables de faire des dépenses imprévues. Ceci dit, malgré ces difficultés, des initiatives naissent partout dans le monde pour octroyer une sécurité aux plus pauvres.

**Le Sud à ses recettes**  
La Semaine sociale, c'est aussi l'occasion de rencontrer des acteurs de premier plan. Cette année, trois partenaires de Solidarité mondiale, ONG du MOC, partageaient leurs réalités de terrain pour insister sur la faisabilité d'une protection sociale mondiale. "Avec nos projets, 52.000 personnes (femmes d'ouvrage, agriculteurs...) bénéficient d'une assistance sociale", explique Gabriel A. Del Rio, président d'Amussol (Association mutuelle de services solidaires). *La collaboration avec le syndicat Casc, le plus représentatif de République Dominicaine, nous permet de parler avec les employeurs et d'avoir un impact plus important.*

Au Bénin aussi la cible est le travailleur de l'économie informelle. Les résultats sont impressionnants, dira Koto Yerima Aboubakar : "Là où Aprosoc (Action pour la protection sociale) intervient, le taux de fréquentation des

services de santé s'élève à 51% de la population ciblée. Sans la mutuelle de santé, les populations auraient des dépenses de santé très élevées".

Plus à l'Ouest, Seyni Kane, ex-coordinatrice du Groupe de recherche et d'appui au mouvement mutualiste, décrit la société sénégalaise : "les mécanismes de protection sociale basés sur l'emploi ne concernent que 16% de la population. Et le reste ? Ce sont des travailleurs avec revenus irréguliers comme des pêcheurs, des artisans... En cas d'accident, ils n'ont pas les moyens de payer les frais de santé". Le projet installe des mutuelles mais va un pas plus loin : "C'est un mouvement qui permet aux populations de connaître et de revendiquer leurs droits. Elles participent directement à la gouvernance des politiques de santé et entendent bien faire pression sur l'État".

Collaboration avec les syndicats, sensibilisation des travailleurs, approche centrée sur les droits humains, renforcement des populations pour faire pression sur leurs décideurs... Ces ingrédients sont nécessaires à la mise en place d'une protection sociale efficace portée par les citoyens et impulsée avec des mouvements sociaux. Ceux-ci sont souvent pionniers en la matière. Ce sont eux qui peuvent garantir la durabilité des projets mis en place. Eux aussi qui auront le poids nécessaire pour négocier avec les gouvernements pour améliorer le sort des populations.

// MATTHIEU CORNÉLIS

## Pétition

En guise de pétition, les citoyens sont invités à se prendre en photo avec un sparadrapp de campagne sur le corps et d'envoyer celle-ci sur le site Internet de l'action. L'objectif est d'atteindre les 50.000 portraits au mois de décembre.

PROTECTIONSOCIALE.BE

>> Le programme complet, les rendez-vous festifs, les outils de campagne, les outils pédagogiques... à votre disposition sur [www.protectionsociale.be](http://www.protectionsociale.be)

Introduction

Nouveau look, nouvelle ergonomie, nouveaux outils... *En Marche* se décline désormais sur un site Internet totalement rafraîchi et conçu pour le plus grand confort de ses lecteurs.

Actualiser la forme du site web d'*En Marche* est l'occasion aussi de réaffirmer le fond de son projet rédactionnel. Quand la solidarité est mise en cause, quand les inégalités l'emportent sur le droit et la justice, *En Marche* vous en informe. Toujours dans sa version papier, et désormais dans un environnement numérique repensé et enrichi. Découvrez sur cette double page les fonctionnalités variées que vous trouverez sur [www.enmarche.be](http://www.enmarche.be).



Trois questions à Catherine Daloz, rédactrice en chef

**En Marche : Un nouveau site Internet. Pourquoi maintenant ?**

**Catherine Daloz :** Notre publication existe depuis de très nombreuses années. Et on peut dire qu'elle en a sous le coude!

C'est en effet en 1948 que sortait le premier numéro. Pour assurer une telle longévité, elle a dû faire preuve de constance et d'adaptation. La dernière en date – avec un site web reloué – est liée aux nouvelles pratiques de lectures, et aux possibilités extraordinaires de la Toile. Les intentions sont toujours les mêmes : informer, amener à réfléchir sur les questions de santé, de solidarité, d'inégalités, de justice sociale qui traversent notre société. Mais le site Internet, qui avait vu le jour en 2001, nécessitait un grand rafraîchissement. Les lecteurs internautes doivent avoir accès à nos informations de manière confortable et agréable. C'est ainsi que les idées pourront encore mieux voyager.

**EM : Qu'est-ce qui a été mis en place pour atteindre cet objectif ?**

**CD :** Tout d'abord, nous avons voulu renforcer l'ergonomie du site. Pas besoin de disposer d'un ordinateur dernier cri pour s'informer avec *En Marche*. Il faut toutefois disposer d'un navigateur actualisé. Un des mots d'ordre est l'accessibilité à tous les surfeurs. Depuis les fanatiques de la tablette ou du smartphone aux désormais plus classiques internautes qui sélectionnent sur leurs écrans la documentation qu'ils vont imprimer. Ensuite, nous avons privilégié le partage des contenus. Le journal papier passe de main en main. La version électronique peut emprunter les mêmes chemins, mais en mode numérique. Les liens et les échanges ne sont pas perdus. Ni notre souci de partager une information de qualité (recoupée, rigoureuse, réfléchie...). Ils prennent une autre dimension.

**EM : Quelles sont les principales nouveautés de cette version 2015 ?**

**CD :** Le site n'a pas pour vocation d'être une simple copie électronique du journal. Il en est un prolongement complet et offre des possibilités supplémentaires à nos lecteurs. Celle de s'informer sur une question précise au moment où ils le souhaitent. Et le contenu est riche. Celle de faire percoler les idées à l'envi. Celle d'interagir plus aisément. La nouvelle version du site se veut également plus flexible et plus souple à de futurs développements. *En Marche*, c'est sûr, continuera à évoluer avec son temps.

**Nos partenaires en un seul clic**

La Mutualité chrétienne compte trois principaux mouvements : Altéo, mouvement social de personnes malades, valides et handicapées, Énéo, structure dédiée principalement aux aînés, et Jeunesse & Santé, mouvement de jeunesse.



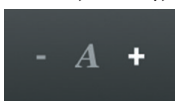
Ce menu déroulant vous envoie directement aux pages Internet de ces structures précitées, ainsi qu'à celles d'autres partenaires privilégiés de la MC : Qualias pour le matériel médical, Solival pour l'adaptation du domicile des personnes souffrant d'une déficience de mobilité, l'organisation des voyages Intersoc...

Une lecture confortable

**Une navigation accessible à tous**

Être solidaire, c'est aussi penser à rendre le site Internet accessible à une série très différente d'utilisateurs. L'option Agrandir/Diminuer la taille des caractères doit dès lors permettre une visibilité adaptée à la vue de chacun, particulièrement à celle des personnes porteuses d'un handicap visuel ou moteur. Ces personnes utilisent-elles des logiciels spécifiques pour accéder aux contenus ? Pas de problème, le site web est prévu pour y être adapté !

Enfin, son ergonomie est simple, claire et logique. Elle a été pensée pour favoriser une utilisation des plus aisées par tout type d'utilisateur et sur une variété de supports (responsive design) : ordinateur, tablette, smartphone...



Une page d'accueil dynamique

**Envie d'explorer ?**

Pour orienter votre promenade, plusieurs rubriques et sous-rubriques : Santé, Bien-être, Société, Politique, Culture... se trouvent en haut et en pied de page. Tous les articles qui portent sur la même thématique y sont rangés. Une attention particulière pour la rubrique Services, qui met en avant actualités et les nouveautés apportées par la Mutualité chrétienne dans de nombreux domaines : famille, maladies chroniques et handicap, incapacité de travail et invalidité, pension... Cette rubrique est également la porte d'entrée vers le site MC où vous trouverez davantage d'informations.

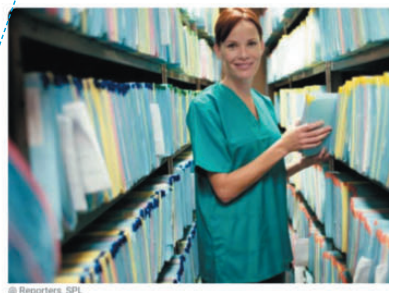
En bout de bannière, à droite, la rubrique Opinions compile des textes aux propos plus affirmés, tels les éditoriaux et des "À suivre" inspirants.



en marche  
LE JOURNAL DE LA MUTUALITÉ CHRÉTIENNE

Accueil Services Santé Bien-être Société

Le dossier patient: la mémoire santé



**Bénéficier d'un dossier patient soigneusement tenu à jour et sûr, voilà qui fait partie des droits du patient et des pratiques soignants. À l'heure où l'informatisation bat son plein, qu'en est-il de ce dossier souvent méconnu par les soignés ?**

Chaque prestataire de soins (généraliste, dentiste, spécialiste, kinésithérapeute, pharmacien, infirmier...) doit tenir un dossier par patient, sous une forme électronique. Ce dossier permet l'échange d'informations entre prestataire ainsi qu'entre un prestataire et un patient. Il facilite le suivi de l'état de son traitement. Il est utile au malade notamment pour obtenir un deuxième avis évitant la répétition d'examen déjà réalisés, en gagnant du temps. Il est efficace qu'il est complet.

**Ce qu'on est censé y trouver**

La loi prône "un dossier soigneusement tenu à jour". Cela signifie que les patients doivent être complétés de manière correcte et complète. Leur contenu varie en fonction du patient et du type de prestataire. Il n'existe pas de directive générale précisant les conditions minimales de contenu d'un dossier patient doit répondre. En outre, plusieurs dénomiements sont utilisés : le dossier médical, le dossier infirmier, le dossier de soins, le dossier pharmaceutique... Y sont consignés, par exemple, l'évolution de l'état de la santé, le résultat d'examen médicaux, les réponses aux traitements...

**Le DMG, c'est encore autre chose**

Attention, la confusion règne dans l'opinion publique entre le Dossier Médical Généraliste (DMG) et le dossier patient. Le DMG concerne le médecin généraliste. Le dossier médical global d'un patient, il centralise l'information qui provient de patients des autres prestataires de soins en relation avec son patient, et conserve son propre dossier patient avec l'information sur les soins que le patient en tant que médecin généraliste. Il perçoit une rémunération par...

- En Marche
  - Journal
  - La rédaction
  - Contact
- Services
  - Avantages MC
  - Avantages sociaux et aides aux familles
  - Bien-être & domicile

**Partagez**

Un article vous a plu ? Vous a interpellé ? Serait susceptible d'intéresser votre entourage ? Plusieurs options s'offrent à vous... Vous pouvez en imprimer une version papier mais aussi envoyer l'article en question à votre destinataire en cliquant sur l'icône de l'enveloppe.

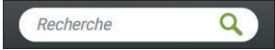
Adeptes de Facebook ou Twitter ? Les pictogrammes dédiés à ces réseaux sociaux vous permettent d'intégrer ces contenus sur votre page personnelle afin de la rendre visible par vos contacts et, pourquoi pas, susciter le débat sur le sujet en question.



**Recherche facile pour un résultat rapide !**

Une thématique vous taraude en matière de santé, de vivre-ensemble... ? Vous pensez à un mot-clé ? Cet onglet exaucera vos souhaits. Écrivez-y l'objet de votre recherche et une liste d'articles assimilés se présentera à vous. Si l'entièreté d'une édition vous intéresse, insérez le numéro de publication (nous sommes au 1540°) ou la date de sortie du journal pour la lire sur écran ou la télécharger.

Les archives des 13 dernières années d'En Marche restent disponibles via l'adresse <http://archives.enmarche.be> et sont datées avec précision afin que l'internaute puisse situer ces informations dans le temps.



**Laissez-vous tenter...**

L'onglet "Dans cette sous-rubrique" vous emmène vers des contenus potentiellement à même de vous intéresser. Aussi, à gauche et à droite de l'écran, des flèches vertes permettent de passer d'un article à l'autre, toujours dans la même thématique.



**Suivez-nous !**

Ce titre, c'est une invitation. C'est la possibilité offerte aux lecteurs d'En Marche d'être fidélisés au travail des journalistes. Comment ? Par une lettre électronique qui vous sera adressée toutes les deux semaines. Dedans, vous trouverez un résumé des principaux sujets déployés dans l'édition du moment, et l'envie certaine d'aller jeter un œil sur l'intégralité des articles sur [www.enmarche.be](http://www.enmarche.be).

Vous n'êtes pas encore membre de la Mutualité chrétienne ? Vous êtes convaincus par la pertinence d'un projet mutuelliste appuyé sur la solidarité ? Vous pouvez aussi vous affilier à la MC via cette rubrique.



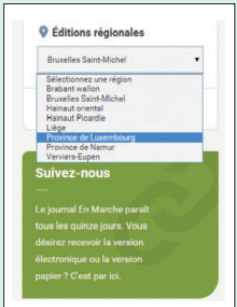
**Mais aussi...**

**Une info proche de vous**

Tous les 15 jours, huit collaborateurs régionaux participent à la mise en valeur d'une info de proximité, de Tournai à Verviers. Sur la page d'accueil du site Internet, l'onglet "Éditions régionales" vous donne accès à ces actualités locales. Il suffit de dérouler le menu, de choisir votre région, et les pages sont téléchargées sur votre ordinateur.

**Liseuse en ligne**

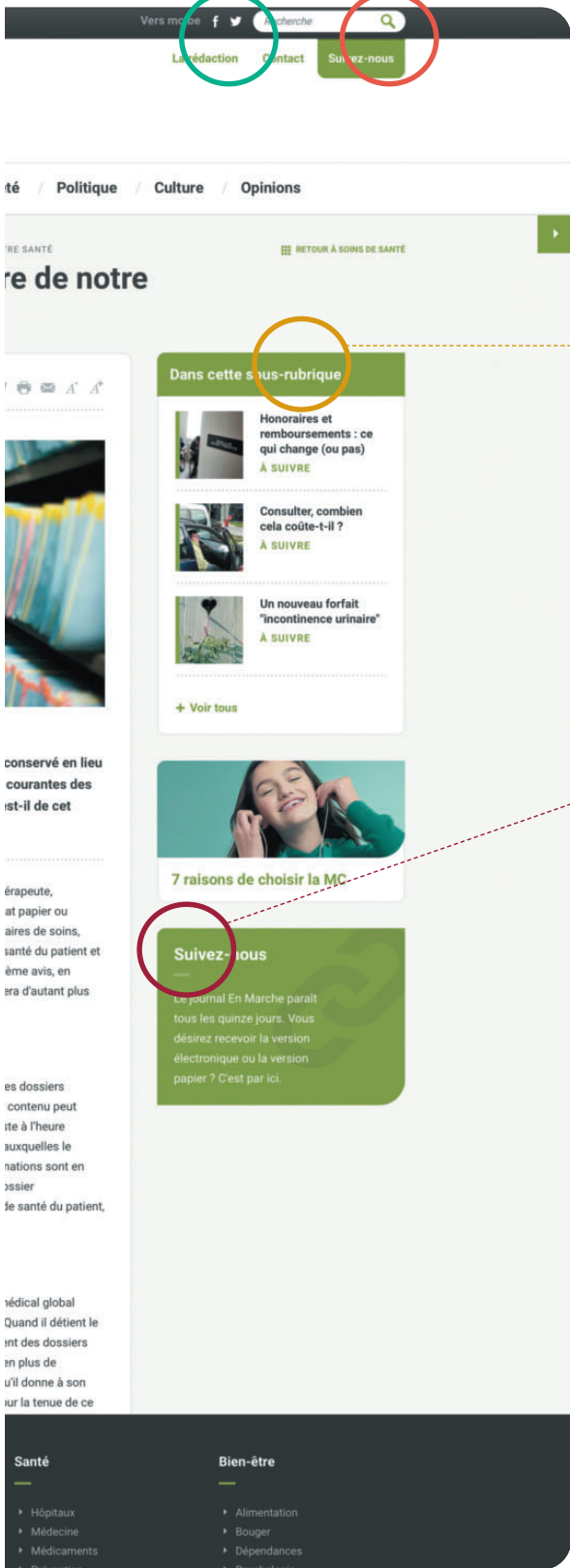
Vous êtes familier à l'utilisation d'une liseuse ? Les pages nationales d'En Marche sont disponibles sur ce support. Sur la page d'accueil, choisissez la fenêtre "Lire le journal". Pour tourner les pages, cliquez sur les flèches.



**Faisons connaissance**

Tout en haut de page, l'onglet "La rédaction" vous permet de rencontrer les personnes qui œuvrent à la construction du journal. Mieux : un film de quelques minutes vous explique la réalité de leur travail. Allez le découvrir !

Les modes de contact à privilégier y sont présentés, tout comme le formulaire vous permettant de nous adresser un courriel.







## PUBLICATIONS

### Education

## Mille morceaux et un tas de questions

Un roman, parfois, ça vous change la vie. La situation vécue par un personnage de fiction peut faire écho à une expérience de lecteur. Raconter des histoires, c'est faire passer des messages. L'asbl Infor Drogues l'a bien compris et a décidé de renouveler sa collaboration avec l'auteur Nicolas Ancion. Ensemble, ils proposent "En mille morceaux". Le public cible? Les 15-17 ans.



**Franck, Greg, Léa, Karine, Erik ...** Certains sont potes, d'autres se croisent dans la cours de récréation. Leur point commun? Tous connaissent Jessica. La jeune fille est morte. On ne connaît pas la cause de son décès. Accident? Maltraitance? Overdose? Suicide? La disparition de Jessica agit comme un électrochoc sur tous ces jeunes. C'est le moment pour eux de s'interroger sur leur vie et sur leurs repères. Chacun est amené à soulever sa propre trappe. "En mille morceaux" est un roman qui offre un miroir aux jeunes lecteurs. Sans jugement, il invite à se poser des questions propres à l'adolescence, à prendre conscience de certaines pratiques, de certaines prises de risques ou de consommations excessives.

**La démarche a déjà fait mouche** Interpeller par le roman. Infor Drogues a déjà testé la formule avec "J'arrête quand je veux!", un récit autour du jeu vidéo déjà rédigé par Nicolas Ancion et destiné au moins de 12 ans. Un site internet a été mis en ligne en parallèle à la publication de l'ouvrage. Pour préparer son travail, l'écrivain liégeois s'était rendu dans de nombreuses classes de l'enseignement primaire. *"À cet âge, les enfants n'ont que très peu d'inhibitions, c'est très facile de discuter avec eux et pratiquement tous jouaient aux jeux vidéo. Pour préparer "En mille morceaux", j'ai réitéré la démarche et je me suis vite rendu compte que j'allais devoir procéder autrement car, à l'adolescence, on ne parle pas en public de ce qui touche. Et les pratiques des ados sont bien plus diverses que celles des plus jeunes. Je me suis ainsi basé sur*

*plusieurs types d'expériences pour imaginer mon récit. Différentes expériences et différents personnages. Ensuite, j'ai proposé le roman aux adolescents et leur ai demandé si mes personnages étaient crédibles. À ce moment, la discussion a pu avoir lieu car ils ne parlaient pas d'eux. On abordait des*

thèmes importants à travers mes personnages". Par contre, l'idée d'associer un site internet au roman a été maintenue.

### Prolonger la réflexion en ligne

Sur [www.enmillemorceaux.be](http://www.enmillemorceaux.be), le lecteur trouve des informations supplémentaires sur les personnages, il a accès à leurs profils sur les réseaux sociaux, à certaines de leurs conversations par sms, à des vidéos. Il peut se mettre dans la peau d'un personnage et, via des tests et des questions, voir comment il aurait réagi face à certaines situations vécues par les héros du roman. Le jeune n'a pas été touché par un personnage par hasard. Il peut ainsi, de manière individuelle, aller plus loin dans son questionnement. Il sera également orienté vers des outils utiles.

Le site contient aussi des fiches pour les enseignants qui souhaiteraient travailler les thématiques abordées dans le livre en classe. Avec, comme but, de sensibiliser sans s'appesantir.

// ESTELLE TOSCANUCCI

### À propos d'Infor Drogues

Le travail de l'asbl est, avant tout, axé sur la prévention. Aux yeux de l'association, le produit consommé n'est pas la source du problème, il faut par contre contextualiser la consommation de drogues et prendre conscience des causes de la consommation. L'idée étant d'offrir une vision alternative à la vision prohibitionniste. Infor Drogues offre un soutien via des permanences téléphoniques et des dialogues par internet. Il est également possible de rencontrer quelqu'un pour faire le point. De la documentation et des supports pédagogiques sont aussi disponibles.

>> Plus d'infos : Infor-Drogues asbl • 19 rue du Marteau, 1000 Bruxelles • 02/227.52.52 • [courrier@infordrogues.be](mailto:courrier@infordrogues.be) • [www.infordrogues.be](http://www.infordrogues.be)

### // Vacances Intersoc //



### Saint-Moritz, le paradis des promeneurs

Du marche au grimpeur le plus aguerri, à Saint-Moritz, il y en a pour tous les goûts : balades le long des lacs ou ascensions de sommets à plus de 3.000 mètres, faites votre programme !

Entre deux promenades, profitez par exemple d'une excursion sur les chemins de fer rhétiques, patrimoine mondial de l'Unesco. Cette ligne à voie étroite est la plus longue au monde. Elle vous emmènera à la découverte des impressionnants glaciers de la Haute-Engadine et des palmiers de Tirano en Italie.

DATES	PRIX PENSION COMPLETE
DU 23 AU 30 AOÛT	637 EUR

Pas de supplément pour single. Possibilité de voyage en train ou en avion.

LIC5654



>> Pour de plus amples informations, contactez notre service clientèle au 070/23.38.98 de 8h à 18h (le samedi jusqu'à 13h) ou surfez sur [www.intersoc.be](http://www.intersoc.be).

## en marche

LA SOLIDARITÉ, C'EST BON POUR LA SANTÉ

Chaussée de Haecht, 579 - BP 40 - 1031 Bruxelles  
 ☎ 02/246.46.27 - Fax : 02/246.46.30 - [enmarche@mc.be](mailto:enmarche@mc.be) - [www.enmarche.be](http://www.enmarche.be)

EDITEUR RESPONSABLE : Jean Hermesse, Opberg, 23 - Bte II - 1970 Wezembeek-Oppeem.

Affilié à l'Union de la presse périodique UPP - Membre de l'Union des Editeurs de la Presse Périodique - Tirage moyen 460.000 exemplaires

BIMENSUEL - Parution tous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudis du mois (1<sup>er</sup> jeudi du mois en juillet et en août).

Une erreur dans votre adresse postale?  
 Signalez-le via [www.mc.be/journal](http://www.mc.be/journal) ou au 0800 10 9 8 7.

**Erratum :** Une malencontreuse erreur s'est glissée dans l'article sur l'aluminium du numéro 1538 d'En Marche (page 7). Les aliments naturellement riches en aluminium ne sont pas le thé et le café, mais bien le thé et le cacao. Que nos lecteurs veuillent bien nous excuser.

### Offres d'emploi

#### L'ASBL "COMPAGNONS DÉPANEURS" CHERCHE (H/F):

> un responsable de section  
 CDI - mi-temps - barème CP337 - pour sa section de Liège.

**Fonction:** gestion d'équipe - organisation des chantiers - contact avec CPAS et associations - rédaction de rapports d'activité...

**Profil:** sens social, dynamique, motivé et contact aisé - habiter Liège ou les environs.

Plus de détails sur [www.compagnonsdepailleurs.be](http://www.compagnonsdepailleurs.be)

Envoyez une lettre de motivation avec CV à Cécile Nyssen, Administrateur délégué, rue de la

Glacière 37 - 1060 Bruxelles ou

[cecilienyssen@compagnonsdepailleurs.be](mailto:cecilienyssen@compagnonsdepailleurs.be)

#### LES GÎTES D'ETAPE DU CBTJ ENGAGENT (H/F):

> un animateur chargé de projet - CDI.

Candidature à envoyer pour le 30 mai

(en précisant la fonction)

à [Caroline.Ena.job@gitesdetape.be](mailto:Caroline.Ena.job@gitesdetape.be)

> un chargé de communication CDI.

Candidature à envoyer pour le 7 juin

(en précisant la fonction) à [Benoit.Cesar.job@gitesdetape.be](mailto:Benoit.Cesar.job@gitesdetape.be)

Plus de détails sur [www.gitesdetape.be](http://www.gitesdetape.be)

#### LA CLINIQUE ET MATERNITÉ SAINTE-ELISABETH À NAMUR ENGAGE (H/F):

> des médecins ophtalmologues

Plus de détails sur [www.cmsnamur.be](http://www.cmsnamur.be)

#### LA FÉDÉRATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CATHOLIQUE (FESEC) DU SEGEC RECRUTE (H/F):

> un collaborateur

pour le service juridico-administratif - entrée le 1<sup>er</sup> septembre.

Rens.: [eric.daubie@segec.be](mailto:eric.daubie@segec.be)

Plus de détails sur

<http://enseignement.catholique.be>

Envoyez votre candidature avec une lettre de

motivation et CV pour le 20 mai au plus tard à

SeGEC - FESeC, av. E. Mounier 100 -

1200 Bruxelles ou [roseline.lejeune@segec.be](mailto:roseline.lejeune@segec.be)

### Offres de service

#### L'ASBL ABRACADABUS À BRUXELLES RECHERCHE D'URGENCE (H/F):

> des bénévoles seniors

pour initier à des animations basées sur le livre et le jeu, des petits groupes d'enfants entre 3 et 6 ans dans les écoles maternelles de Bruxelles, de manière hebdomadaire - soutien et encadrement par l'ASBL.

Rens.: 02/513.75.35 ou [abracadabus@skynet.be](mailto:abracadabus@skynet.be)

Plus de détails sur [www.abracadabus.be](http://www.abracadabus.be)

#### L'ASBL COTHAN À GOSSELIES, CENTRE DE RÉADAPTATION FONCTIONNELLE POUR ENFANTS PORTEURS D'UN HANDICAP MOTEUR RECHERCHE (H/F):

> des bénévoles

pour accompagner ses équipes auprès des enfants ainsi que pour aider dans les dossiers de recherche de dons et de soutiens.

Rens.: 071/25.49.00, [Didier.Santy@cothan.org](mailto:Didier.Santy@cothan.org)

ou [didier.santy@centre-cothan.org](mailto:didier.santy@centre-cothan.org)

plus de détails sur <http://www.guidesocial.be/cothan>

## CHEZ NOUS, ÇA VIT

L'asbl Altéo, mouvement social de personnes malades, valides et handicapées, recrute, pour son secrétariat général situé à Bruxelles :

### un secrétaire général (h/f)

#### Votre fonction

- En lien avec le président et le CA, et en référence au projet de société du mouvement et aux valeurs mutualistes, vous assurez la direction générale de l'association dans les perspectives définies par l'assemblée générale, représentant l'ensemble des volontaires.
- Vous pilotez l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie du mouvement et vous assurez la traduction de celle-ci dans le plan d'action - vous supervisez notamment l'équipe de 15 permanents du secrétariat général. Garant du bon fonctionnement et du développement de l'association, vous en assurez la gestion journalière (ressources humaines, administration, finances, logistique, ...)
- Vous assurez la représentation de l'association dans le monde associatif et mutualiste, en veillant au respect des intérêts de celle-ci - vous supervisez et coordonnez en ce sens également les 2 secrétaires politiques de l'association.

La Mutualité chrétienne Hainaut Picardie recherche:

### un technicien polyvalent (h/f)

expérimenté en chauffage et ventilation - CDD 1 an (renouvelable) - temps plein

#### Votre fonction

- Maintenance des différents locaux (travaux d'entretien et réparations), contrôle et entretien des machines et installations techniques (chauffage, HVAC, ...)
- Collaboration avec les fournisseurs extérieurs durant leurs interventions et respect des normes de sécurité.

Le CJC (Conseil de la Jeunesse Catholique) recherche:

### un collaborateur animateur / employé (h/f)

détaché à Jeunesse & Santé asbl (régionale de Tournai) - contrat de remplacement (6 mois) - statut APE

#### Votre fonction

- Organisation et logistique des activités du mouvement
- Formation d'animateurs
- Recrutement et soutien aux bénévoles
- Communication et animations

Postulez dès maintenant sur

[www.mcjobs.be](http://www.mcjobs.be)



la solidarité, c'est bon pour la santé.

Éditorial Elisabeth Degryse // secrétaire nationale



## Sécurité sociale : rien n'est acquis

La fin du mois d'avril a vu l'avènement d'une campagne en faveur d'une protection sociale pour tous. Elle fait marcher ensemble tous les syndicats, les principales mutualités, les couples 11.11 et CNCD et une série d'ONG. Elle peut compter sur la Mutualité chrétienne pour se déployer. Tant son message réaffirme les valeurs du mouvement mutualiste.

L'objectif de la campagne imagée par des spadrapas est d'attirer deux années durant l'attention du monde politique, des médias, des acteurs de la société civile, de la population... finalement de chacun de nous, sur l'importance et la nécessité de mettre en œuvre une protection sociale pour tous, et de la défendre là où elle existe. De nombreuses études et analyses démontrent en effet qu'un tel dispositif est en réalité un moyen de développement économique et un facteur déterminant pour impulser plus de justice sociale.

Cette campagne porte tant sur notre réalité en Belgique et en Europe que sur celles ailleurs dans le monde. En effet, au Sud, certains pays ont ces dernières années pris des mesures visant à développer une sécurité sociale pour tous : cotisations sociales, système de garantie de revenu, ... ont réalisé rapidement des bonds en avant significatifs en termes de développement, et de meilleure qualité de vie pour chacun. En tant que mutualité, nous avons choisi de nous investir dans de nombreux pays africains ou de l'Europe de l'Est pour aider au développement de mutuelles de santé. Elles sont des embryons d'une sécurité sociale organisée et devraient demain être protégées par les États... Tels sont en tout cas les objectifs poursuivis. Au Nord, ne nous croyons néanmoins pas à l'abri et certains d'être tous protégés demain. Si la campagne peut a priori paraître davantage nécessaire pour nos partenaires du Sud, rien ne nous garantit aujourd'hui que le système de sécurité sociale belge est quant à lui pérenne et immuable. Au contraire.

### La 6<sup>e</sup> réforme de l'État : un premier pas dans la mauvaise direction.

Pour rappel, la 6<sup>e</sup> réforme de l'État de décembre 2011 prévoyait, outre la scission de l'arrondissement de Bruxelles Hal Vilvorde, le transfert de toute une série de compétences vers les entités régionales et communautaires. Une partie des compétences transférées est directement liée à la sécurité sociale. L'emploi, bien entendu. Mais aussi certaines matières en santé (assurances, prévention, 1<sup>er</sup> ligne...), les allocations familiales, etc. Autant de sujets qui constituent le cœur de la sécurité sociale et impliquent des acteurs essentiels et historiques : le patronat (pour les allocations), les mutualités, les prestataires de soins. Aujourd'hui, les entités fédérées semblent ne pas avoir encore totalement compris l'importance de ce transfert. La mise en place des organismes d'intérêt public qui seront les nouveaux acteurs de la sécurité sociale régionale, relève parfois plus du petit marchandage participatif que de la gestion responsable d'une protection sociale forte et cohérente.

Les velléités de certains acteurs politiques ou autre à ne plus considérer demain les matières transférées comme de la sécurité sociale et à les sortir d'un mode de gestion paritaire, sont un autre élément d'alerte.

Les budgets régionaux exsangues risquent de ne plus garantir une continuité de protection pour toute la population. Au regard de ces contraintes financières, certaines politiques pourraient être revues à la baisse. La Flandre vient d'ailleurs de faire un pas dans ce sens, en diminuant le remboursement par l'assurance soins de santé obligatoire du coût journalier des maisons de repos. Une augmentation donc pour toutes les personnes âgées concernées. En Wallonie et à Bruxelles, nous ne sommes pas à l'abri de ce type de mesures.

### Un gouvernement fédéral peu soutenant : un risque supplémentaire

Quelle qu'aurait été la coalition gouvernementale au pouvoir, cette campagne aurait eu du sens. Rien n'est jamais acquis - ni ici, ni au Sud. Il est toujours utile de remettre à l'ordre du jour politique la nécessité d'un système de sécurité sociale qui couvre l'ensemble de la population. Ne perdons cependant pas de vue qu'il y a un an déjà, le résultat des urnes a permis au MR d'être la seule formation politique francophone à monter au gouvernement fédéral. La coalition du côté néerlandophone du pays n'est pas plus progressive, bien au contraire. Plutôt que le renforcement de la sécurité sociale, c'est sa fragilisation que l'on constate.

Les récentes sorties de la NVA mettant en cause les raisons d'être des syndicats ne sont qu'un exemple parmi d'autres. La sécurité sociale belge voit poindre son "dé-tricotage". Elle n'est en tous les cas plus véritablement soutenue par certains partis de la majorité en place au fédéral.

### Alors, oui, une campagne à tout son sens aujourd'hui

Face à cette réalité, la campagne menée par cet ensemble d'acteurs sociaux prend encore plus de sens. Car nos dirigeants ne semblent pas tous convaincus que la sécurité sociale apporte une plus-value, non seulement pour chaque individu protégé, mais également pour l'ensemble de la population. Les principaux acteurs de cette protection sociale ne sont plus reconnus, voire attaqués. Il nous faut donc durant ces deux ans faire œuvre de pédagogie auprès de nos politiques et d'éducation permanente pour défendre et soutenir une meilleure protection sociale pour tous !

**La Mutualité chrétienne s'inscrit avec force dans ce mouvement en faveur d'une protection sociale pour tous. Elle continue à défendre une meilleure sécurité sociale pour chacun dans le respect de nos valeurs phares : la solidarité, l'équité, la justice sociale.**

Lire aussi *Pour une protection sociale mondiale*, en page 5.

## ça se passe

### // Séjours à Nivezé

Situé dans la région de Spa, le domaine de Nivezé, maison de convalescence et de vacances de la Mutualité chrétienne, entièrement équipé pour les personnes à mobilité réduite, présente ses promotions été : "Le soleil, le parc et l'eau à deux pas de chez vous".

Formule : 7 nuitées en pension complète.

Dates et prix : du 12 au 19 juin (299 EUR), du 19 au 26 juin (299 EUR), du 26 juin au 3 juillet (375 EUR), du 31 juillet au 7 août (375 EUR), du 14 au 21 août (375 EUR).  
Lieu : Route du Tonnelet 76 à 4900 Spa  
Infos : 087/79.03.13 • www.niveze.be

### // Fibromyalgie

Le mardi 12 mai à partir de 9h30 se tiendra un colloque sur le thème "La fibromyalgie, quoi de neuf ?"  
Prix : 5 EUR / 35 EUR (professionnels)

Lieu : place de l'Hôtel de Ville 1 à 1300 Wavre  
Infos : 060/37.88.58 • www.focusfibromyalgie.be

### // Handicap et famille

Le samedi 16 mai de 13h à 17h, l'ASBL Celia convie à un atelier sur le thème "Mieux vivre le handicap en famille". L'atelier est destiné aux familles dont un des membres est en situation de handicap. 2 membres de la famille doivent être présents.  
Prix : 10 EUR

Lieu : rue Haute 20 à 1340 Ottignies  
Infos : 0479/39.42.34 • www.celia-asbl.com

### // Banques & UE

Le samedi 16 mai de 14h à 17h, Attac convie Philippe Lamberts, député européen, pour une conférence sur : "Les banques et l'Union Européenne".

Entrée libre  
Lieu : Ulg, quai Roosevelt à 4000 Liège  
Infos : 04/349.19.02 • http://local.attac.org/liege

### // Réflexologie plantaire

Le samedi 16 mai de 10h à 17h, l'ASBL Sens et Être convie à une journée de formation en massage ayurvédique et réflexologie plantaire, sur le thème du système digestif et respiratoire. Prix : 45 EUR  
Lieu : Centre Culturel, rue de Bouillon 39 à 5555 Bièvre  
Infos : 0476/95.37.64 • www.sensetre.be

### // L'épilepsie au quotidien

Le mardi 19 mai, l'ASBL Ligue francophone belge contre l'épilepsie tient un groupe de parole sur le thème : "Les aléas des crises d'épilepsie au quotidien". Prix : 7 EUR (repas)

Lieu : restaurant "Vol(e) au-dessus", pl. E. Dupont 1 à 4000 Liège  
Infos : 02/344.32.63 • www.ligueepilepsie.be

### // Évaluation externe

Le mardi 19 mai de 16h30 à 18h30 se tiendra, dans le cadre des rencontres du GIRSEF, une conférence sur le thème : "Les dispositifs d'évaluation externe : entre effet miroir et miroir magique".  
Gratuit

Lieu : place Montesquieu 2 à 1348 Louvain-la-Neuve  
Infos : 010/47.20.66 • www.uclouvain.be/girsef

### // Café pluriconvictionnel

Le mardi 19 mai de 19h30 à 21h30 se tiendra une nouvelle édition du café pluriconvictionnel sur le thème "Science sans conscience n'est que ruine de l'âme". Prix libre

Lieu : Taverne du Brasseur, quai de la Haine à 7140 Morlanwelz  
Infos : http://cafetheo.canalblog.com

### // Handicap

Le mercredi 20 mai de 13h30 à 17h, le Service d'Aide à l'intégration pour enfants porteurs de handicaps fête ses 20 ans et organise une conférence sur le thème : "Handicap, déficience, accompagner l'annonce du diagnostic". Prix : 5 EUR

Lieu : rue de la Station 4 à 6900 Marloie  
Infos : 084/31.58.90 • www.andage.be

### // Une école égalitaire ?

Le jeudi 21 mai de 20h à 22h, le CIEP-MOC de Bruxelles invite à un débat sur le thème : "Le pacte pour un enseignement d'excellence : un chemin vers une école égalitaire ?" Entrée libre  
Lieu : rue Pléтинckx 19 à 1000 Bruxelles  
Infos : 02/557.88.36 • www.ciep-mocbxl.be

### // Sans-abrisme

Le jeudi 21 mai de 12h30 à 13h30, la Strada convie Marjorie Lelubre pour une présentation de sa thèse de doctorat "Les évolutions dans le traitement public du sans-abrisme". Gratuit (inscription souhaitée)  
Lieu : rue du Boulet 18 à 1000 Bruxelles  
Infos : 02/880.86.89 • www.lstb.be

### // Allocations familiales

Le mardi 26 mai à 19h30, le ministre cdH Maxime Prévot répondra aux interrogations sur le futur des allocations familiales. Gratuit

Lieu : Foyer Culturel, rue Wilmet 5 à 6100 Montigny-le-tilleul  
Infos : 0475/52.05.08 • www.montigny-le-tilleul.be

### // Alzheimer

Les mardi 26 mai et jeudi 18 juin de 9h30 à 16h30, l'ASBL Le Bien Vieillir organise deux journées de formation à destination des proches de personnes atteintes d'Alzheimer. Prix : 100 EUR

Lieu : rue Pépin 29 à 5000 Namur  
Infos : 081/65.87.00 • www.lebienvieillir.be

### // Interculturalité & intergénérationnel

Les jeudi 28 mai et 4 juin de 9h à 17h, Courants d'Âges, plateforme de l'intergénération en Belgique francophone, organise une formation : "De l'interculturalité dans l'intergénérationnel". Prix : 45 EUR  
Lieu : rue Renkin 2 à 1030 Schaarbeek  
Infos : 02/660.06.56 • www.intergeneration.be

### // Gala "Couleurs du monde"

Le vendredi 29 mai à 19h, l'ASBL Collectif des femmes convie à un gala au profit du projet un "Toit pour elles", accueil de jour pour femmes vulnérables. Soirée animée par Bruno Coppens, accompagné de musiciens africains. Prix : 80 EUR  
Lieu : Aula Magna, pl. R. Lemaire 1 à 1348 LLN  
Infos : 010/47.91.85 • www.collectifdesfemmes.be

### // Volontariat ou emploi ?

Le vendredi 29 mai à 9h, l'ASBL Plate-forme francophone du Volontariat organise un séminaire sur le thème "Volontariat ou emploi ?" Prix : 50 EUR  
Lieu : rue Félix Hap 11 à 1040 Etterbeek  
Infos : 02/512.01.12 • www.levolontariat.be

### // Forum des bâtisseurs

Le samedi 30 mai de 10h à 17h, l'ASBL Nature & Progrès organise un forum consacré à l'écobconstruction : conférence, échanges, atelier pratique. Gratuit  
Lieu : rue de Dave 520 à 5100 Jambes  
Infos : 081/30.36.90 • www.natpro.be

### // Il fait si bon vieillir ?

Les samedi 13 et dimanche 14 juin, le Centre de Formation Cardijn organise un weekend de formation sur le thème : "Il fait si bon vieillir ?" Prix : 60 EUR (repas et logement compris)  
Lieu : La Marlagne, chemin des Marronniers 26 à 5100 Wépion  
Infos : 081/23.15.22 • www.cefoc.be

### // Vieillir n'est pas du théâtre

Le mardi 16 juin à 9h, Énéo (mouvement social des aînés) s'associe au SEPAM et à Respect Senior pour la matinée "Vieillir n'est pas du théâtre". Plusieurs saynètes seront suivies d'un débat entre les acteurs et le public, ainsi que d'interventions de représentants du SEPAM et de Respect Senior. Gratuit (inscription obligatoire)  
Lieu : centre culturel, av. Ch. Thielemans à 1150 BXL  
Infos : 02/219.56.88 • www.inforhomes-asbl.be